

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZÉ - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Jacques BOUDON représenté par Maurice CHAZEAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Eric CASADO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Frédéric COLLART représenté par Georges GOMEZ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY- OURET - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Michel ILLAC - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Bruno GILLES représenté par Yves MORAINÉ - Daniel HERMANN représenté par Didier PARAKIAN - Mireille JOUVE représentée par Monique SLISSA - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Régis MARTIN représenté par Joël MANCEL - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danièle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Bernard JACQUIER - Guy TEISSIER représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Patrick PAPPALARDO.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Albert GUIGUI - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Chrystiane PAUL - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 14 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 8 Janvier 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 071-3090/17/CM

■ Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs et commissions internes

MET 17/5586/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), s'est substituée de plein droit aux six anciens EPCI fusionnés conformément aux dispositions de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe.

Ainsi, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est le nouvel organe délibérant qui règle par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité et d'exclusivité.

Par conséquent, il appartient au Conseil de la Métropole de désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs en lieu et place des représentants précédemment désignés par les assemblées délibérantes des six anciens EPCI.

Dans ce cadre, le Conseil de la Métropole a désigné certains de ses représentants lors de ses séances précédentes. Il est proposé aujourd'hui de procéder à de nouvelles désignations au sein d'autres organismes et de modifier certaines d'entre elles conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération.

En effet, des modifications sont à effectuer pour les raisons ci-après :

- Suite au décès de Monsieur Robert LAGIER, il convient de procéder à son remplacement au sein du Comité de pilotage CPIE / Education environnement pour lequel la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants par délibération n°FAG 097-580/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016.
- Par délibération n°FAG 059-483/16/CM du Conseil de la Métropole 30 juin 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a créé et fixé la composition de la Commission d'Indemnisation Amiable des Préjudices Commerciaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence. A ce titre, ont été désignés en tant que Vice-Présidents de cette commission, Monsieur Gérard GAZAY et Madame Solange BIAGGI, et en tant que membres permanents, Monsieur Jean-Christophe GROSSI et Madame Dominique FLEURY-VLASTO. Cependant, suite à la fin du mandat d'élu métropolitain de Monsieur Jean-Christophe GROSSI, il convient de procéder à son remplacement au sein de la Commission d'Indemnisation Amiable des Préjudices Commerciaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de modifier sur ce point l'article 3 de la délibération n°FAG 059-483/16/CM du Conseil de la Métropole 30 juin 2016.
- Par délibération n° HN 003-136/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016, modifiée par la délibération n° FAG 053-2711/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du conseil d'administration de l'établissement public national créé pour assurer la gestion et l'aménagement du Parc national des Calanques. Cependant, Monsieur Yves MORAINÉ, désigné à ce titre, siège déjà au sein de cette instance en qualité de représentant permanent du Maire de Marseille. Par ailleurs, lors de la modification apportée par la délibération n° FAG 053-2711/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017, une erreur s'est glissée dans la qualité des représentants de la Métropole. Il

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 8 Janvier 2018

convient donc de modifier sur ces points la délibération modifiée n° HN 003-136/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016.

- Compte tenu de la fin du mandat d'élu métropolitain de Monsieur Michel AMIEL, il convient de procéder à son remplacement au sein des différents organismes, ci-après listés, pour lesquels il a été désigné pour représenter la Métropole Aix-Marseille-Provence, et de modifier sur ce point les délibérations afférentes :
 - la Commission de suivi de site (CSS) pour l'établissement EPC-France à Cabriès, pour laquelle les représentants de la Métropole, au sein du collège « collectivités », ont été désignés par la délibération n° HN 003-136/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016, modifiée sur ce point par la délibération n°FAG 097-580/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 ;
 - le conseil d'administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires pour lequel les représentants de la Métropole ont été désignés par la délibération n°HN 005-033/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 ; étant précisé qu'il convient également d'actualiser la dénomination de cette SPLA, initialement dénommée dans cette délibération « SPLA ».
- Compte tenu de la fin du mandat d'élu métropolitain de Monsieur Eric DIARD, il convient de procéder à son remplacement au sein des différents organismes, ci-après listés, pour lesquels il a été désigné pour représenter la Métropole Aix-Marseille-Provence, et de modifier sur ce point les délibérations afférentes :
 - le Comité de pilotage PLIE MPM Ouest pour lequel les représentants de la Métropole ont été désignés par la délibération n° HN 003-136/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 ;
 - le collège « exploitant » de la Commission de suivi de site (CSS) du centre de traitement multifilière de déchets ménagers avec valorisation énergétique à Fos-sur-Mer (EvéRé) pour lequel les représentants de la Métropole ont été désignés par la délibération n° HN 003-136/16/CM du 28 avril 2016, modifiée sur ce point par la délibération n° FAG 041-1772/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 ;
 - la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Marseille-Provence pour laquelle les représentants de la Métropole ont été désignés par la délibération n°HN 003-136/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016, modifiée sur ce point par la délibération n° FAG 053-2711/17/CM du 19 octobre 2017 ;
- Par délibération n°HN 003-136/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016, modifiée sur ce point par la délibération n°FAG 097-580/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentant titulaires et suppléants au sein du collège « exploitant » de la commission de suivi de site (CSS) pour la décharge du Mentaure à La Ciotat. A ce titre, ont notamment été désignés Monsieur Jean-Louis TIXIER, en qualité de représentant titulaire, et Monsieur Eric DIARD, en qualité de représentant suppléant. Cependant, compte tenu de la fin du mandat d'élu métropolitain de Monsieur Eric DIARD d'une part, et Monsieur Jean-Louis TIXIER étant déjà membre du collège « collectivité » de cette commission en tant que représentant de la commune de La Ciotat, il convient de procéder à leur remplacement au sein du collège « exploitant » de cette commission de suivi de site (CSS).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 8 Janvier 2018

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est le nouvel organe délibérant qui règle par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité et d'exclusivité ;
- Qu'il appartient ainsi au Conseil de la Métropole de désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs en lieu et place des représentants précédemment désignés par les assemblées délibérantes des six anciens EPCI ;
- Que, dans ce cadre, le Conseil de la Métropole a désigné certains de ses représentants lors de ses séances précédentes ;
- Qu'il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein d'autres organismes et de modifier certaines d'entre elles ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la présente.

Article 2 :

Sont abrogées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du conseil d'administration de l'établissement public national créé pour assurer la gestion et l'aménagement du Parc national des Calanques telles qu'approuvées par la délibération n° HN 003-136/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016, modifiée par la délibération n° FAG 053-2711/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017.

Article 3 :

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de pilotage CPIE / Education environnement, de la Commission d'Indemnisation Amiable des Préjudices Commerciaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence, du collège « collectivités » de la Commission de suivi de site (CSS) pour l'établissement EPC-France à Cabriès, du conseil d'administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires, du Comité de pilotage PLIE MPM Ouest, du collège « exploitant » de la Commission de suivi de site (CSS) du centre de traitement multifilière de déchets ménagers avec valorisation énergétique à Fos-sur-Mer (Evéré), de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Marseille-Provence, et du collège « exploitant » de la commission de suivi de site (CSS) pour la décharge du Mentaure à La Ciotat, telles qu'approuvées par la délibération n°FAG 097-580/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016, par l'article 3 de la délibération n°FAG 059-483/16/CM du Conseil de la Métropole 30 juin 2016, par la délibération modifiée n° HN 003-136/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et par la délibération n°HN 005-033/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Vice-Président honoraire du Sénat

Jean-Claude GAUDIN